



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 16 juin 2026 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, composé de 27 membres en exercice, légalement convoqué le 10 juin, s'est réuni à la salle des fêtes de Crancey, sous la présidence de Monsieur Éric VUILLEMIN, Président.

Membres en
exercice : 27

Présents : 18

Représentés :
3

Suffrages
exprimés avec
pouvoir : 21

PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Délégués des Communes de
CRANCEY : Jean-Pierre MEUNIER - Bernard BERTON
GELANNES : Richard BEGON - Nathalie SOUBRIARD
MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE : Valérie NOBLET - Nadine JOLY - Jean-Michel LATOUR - Adrien ROBIN - Elisabeth PARIAT
PARS-LES-ROMILLY : Marianne JOLY – Béatrice PAYEN - Philippe CAIN
ROMILLY-SUR-SEINE : Éric VUILLEMIN - Marie-Thérèse LUCAS - Adam DA MOTA – Virginie LAURENT - Jacques BEAUJEAN – Gilles MATHIEU – Sophie CORVO – Gilles BOYEZ - Stéphanie PINTA - Fethi CHEIKH
SAINT HILAIRE-SOUS-ROMILLY : Patrick NUNEZ

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

EXCUSES REPRESENTES : Michel LAMY représenté par Éric VUILLEMIN – **Yvan BERNARD** représenté par Adam DA MOTA - **Frédérique HITTLER** représentée par Stéphanie PINTA

EXCUSES NON-REPRESENTES : Angélique RANC

Monsieur FETHI CHEIKH a été désigné secrétaire de séance.

N° 26-089 du registre des délibérations

OBJET : FONDS DE CONCOURS - VERSEMENT D'UN FONDS 2026 D'AIDE AU DEVELOPPEMENT A LA COMMUNE DE MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE POUR LES TRAVAUX DE L'EGLISE SAINT-DENIS TRANCHE 1

Rapporteur : Nathalie SOUBRIARD

Madame SOUBRIARD expose à l'assemblée que la commune de Maizières-la-Grande-Paroisse a déposé un dossier de demande fonds de concours auprès de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine pour **les travaux de l'église - tranche 1**.

En effet, et dans un souci de préservation du patrimoine de la collectivité, le projet de restauration de l'église Saint-Denis, prévu en plusieurs tranches, a été approuvé par délibération du conseil municipal maziéron du 10 juin 2021.

Le coût total des travaux s'élève à 1 456 194,65 € TTC, **soit 1 218 893,89 € HT**.

Les travaux ont fait l'objet de subventions énumérées ci-après :

- ❖ Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022 : **167 913,70 €**
- ❖ Dotation de Soutien à l'Investissement (DSIL) 2024 : **75 540 €**
- ❖ Région Grand Est : **50 000 €**
- ❖ Conseil Départemental de l'Aube : **183 920 €**

➤ **Soit un total de 477 373,70 €.**

La commune membre sollicite un fonds de concours d'un montant de **370 760,10 €** auprès de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine au titre de l'aide au développement.

Les dispositions de l'article L 5214-16 V du Code général des collectivités territoriales, modifié par la loi 2019-1428 du 24 décembre 2019, prévoient « *qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés* ».

Il est important de rappeler les modalités d'attribution des fonds de concours par la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine aux communes membres :

- Le montant du fonds de concours ne peut excéder 50 % de la part du financement HT assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ;
- les fonds de concours ayant été prévus au budget investissement, les montants accordés couvrent exclusivement des dépenses d'équipement d'immeubles, y compris les Voiries-Réseaux Divers, ainsi que les acquisitions de bâtiments à vocation économique et commerciale.

Pour mémoire, par délibérations n°19-134 du 9 décembre 2019 et n°21-046 du 10 avril 2021, le Conseil Communautaire a approuvé l'attribution d'un fonds de concours à la commune de Maizières-la-Grande-Paroisse pour un montant de **1 829 700 € sur la période de 2021 à 2031**.

A ce jour, le montant total prévisionnel du fonds de concours restant à la commune de **Maizières-la-Grande-Paroisse** est de **926 558,80 €**.

Par conséquent, un fonds de concours de **370 760,10 €** pourrait être accordé à la Commune de Maizières-la-Grande-Paroisse pour la 1^{ère} tranche des travaux de l'église.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5214-16 V ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 10 avril 2021 relative à l'accord de principe et aux conditions d'attribution de fonds de concours de la CCPRS à ses communes membres allant de 2021 à 2031 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la Commune de Maizières-la-Grande-Paroisse n°2026_D_24 en date du 28 avril 2026 ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 29 mai 2026 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Administration Générale du 05 juin 2026.



Michel LAMY, Valérie NOBLET, Nadine JOLY, Adrien ROBIN, Elisabeth PARIAT et Jean-Michel LATOUR ne prennent pas part au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE :

DECIDE d'attribuer un fonds de concours **370 760,10 €** à la commune de Maizières-la-Grande-Paroisse pour la tranche 1 des travaux de l'église Saint-Denis.

PRECISE que les présentes demandes de fonds de concours portent sur l'enveloppe attribuée pour la période 2021-2031.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2026.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Eric VUILLEMIN

Eric VUILLEMIN
2026.06.18 20:16:12 +0200
Ref:11233631-16947214-1-D
Signature numérique
le Président

Eric VUILLEMIN

Certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Copie conforme transmise le _____ à :

- Service de Gestion Comptable de Romilly-sur-Seine,
- Commune de Maizières-la-Grande-Paroisse,
- Service Secrétariat Général,
- Service Finances

Le Président,

Eric VUILLEMIN

ANNEXE

Dossier de demande du fonds de concours



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Maizières-la-Grande-Pairie

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	16	16 + 3 pouvoirs

Date de convocation
23 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Nadine JOLY**, 1^{ère} Adjointe au maire.

Présents : LATOUR Jean-Michel, JOLY Nadine, MOYÉMONT Brigitte, GUILLEMINOT Christian, NOBLET Valérie, DAMON Nathalie, DURAND Nadine, PARIAT Elisabeth, CADOT Sébastien, ARNOULD Sébastien, LAMY Benoît, ROY Julien, ROBIN Adrien, SAÏDI Tatiana, NOBLET-VIÉ Charlotte, GATTO Alexandre.

Absents :

Représentés : LAMY Michel pouvoir donné à JOLY Nadine, PREVOT Monique pouvoir donné à NOBLET Valérie, DUTRONQUAY Dylan pouvoir donné à ROBIN Adrien.

Monsieur CADOT Sébastien a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Demande de fonds de concours à la CCPRS, travaux de l'église tranche 1
N° de délibération : 2026_D_24

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
16	3	19	0	0	0

La 1^{ère} Adjointe rappelle au Conseil Municipal :

Par délibération du 10 juin 2021, et dans un souci de préservation du patrimoine de la collectivité, le projet de restauration de l'église Saint-Denis, prévu en plusieurs tranches, a été approuvé.

Les travaux de la première tranche ont fait l'objet de subventions énumérées ci-après :

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), programme 2022 : 167 913,70€
Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), programme 2024 : 75 540,00€
Région Grand Est : 50 000€
Conseil Départemental de l'Aube : 183 920,00€

Soit un total de 477 373,70€

Elle informe que les travaux sont maintenant terminés. Le coût total s'élève à 1 456 194,65€ TTC, soit 1 218 893,89€ HT.

Considérant que le montant maximum global des subventions est plafonné à 80% du coût HT des travaux, soit 975 115,11€ ;

Considérant que l'opération a déjà bénéficié de l'octroi de subventions, dont le montant total s'élève à 477 373,70€, soit un reste à charge pour la collectivité de 741 520,19€ HT

Considérant que le montant de la demande de fonds de concours dans le cadre de l'aide au développement des communes membres de la CCPRS pourrait être de 370 760,10€, à savoir 50% du reste à charge pour la commune, soit un total subventionné à hauteur de 848 133,80€ ;

Considérant que le plafond de 80% du montant total HT de 975 115,11€ n'est pas dépassé ;

La 1^{ère} Adjointe propose à l'assemblée de solliciter un fonds de concours auprès de la CCPRS à hauteur de 370 760,10€

Le Conseil, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

Décide :

- De solliciter un fonds de concours d'un montant de 370 760,10€ auprès de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine au titre de l'aide au développement des communes membres (cf. plan de financement annexé à la présente délibération) ;
- De préciser que le reste à charge de la Commune est de 370 760,09€, soit 30,42% du montant total HT
- De charger le Maire ou son représentant, de signer tous documents afférents à la présente demande.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Affiché le 29 avril 2026
Pour extrait conforme
Nadine JOLY, 1^{ère} Adjointe au maire



COMMUNE DE MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE

DEPARTEMENT DE L'AUBE



FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY-SUR-SEINE

Base subventionnable : 1 218 893,89 €
Fonds de concours sollicité : 370 760,10 €

Objet : Restauration de l'église Saint-Denis, première tranche.

** PLAN DE FINANCEMENT **

Montant total du projet T.T.C	1 456 194,65 €
Base subventionnable (projet H.T)	1 218 893,89 €

Subvention attendue :	477 373,70€
-----------------------	-------------

Communauté de Communes Des Portes de ROMILLY-SUR-SEINE	370 760,10 €
---	--------------

Reste à charge à la Commune (Fonds propres)	370 760,09 €
--	--------------

Montant cumulé des aides financières publiques : 848 133,80 €.
Soit une aide financière représentant 69,58 % du montant de la base subventionnable.

Fait à MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE, le 28/04/2026

L'Adjointe au maire,
Par délégation du Maire,
Nadine JOLY





RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES MANDATÉES

Opération : Travaux de l'église Saint-Denis - Tranche 1

Tiers	Objet	Mandat	Année	Montant HT	Montant TTC			
SOCOTEC	Mission de coordination SPS	636	2023	418,00 €	501,60 €			
		890		838,00 €	1 003,20 €			
		342		225,00 €	270,00 €			
		370		224,00 €	268,80 €			
		516		223,00 €	267,60 €			
		658	2024	222,00 €	266,40 €			
		747		221,00 €	265,20 €			
		847		220,00 €	264,00 €			
		914		219,00 €	262,80 €			
		1011		218,00 €	261,60 €			
		1046	2025	217,00 €	260,40 €			
		8		216,00 €	259,20 €			
		68		215,00 €	258,00 €			
		156		214,00 €	256,80 €			
		339		212,00 €	254,40 €			
340	213,00 €	255,60 €						
SOUS-TOTAL				4 313,00 €	5 176,80 €			
Chatignoux	Travaux maçonnerie taille de pierre	340	2024	15 423,00 €	18 507,60 €			
		374		2 048,97 €	2 459,96 €			
		515		27 896,35 €	33 322,42 €			
		655		9 137,60 €	10 965,12 €			
		746		12 096,03 €	14 515,24 €			
		803		18 171,16 €	21 805,39 €			
		871		4 836,53 €	5 807,44 €			
		1005		22 185,95 €	26 599,14 €			
		1043		70 073,40 €	84 088,08 €			
		1067		43 540,45 €	52 248,54 €			
		52	2025	43 096,71 €	51 716,05 €			
		189		49 771,48 €	59 725,77 €			
		272		32 379,02 €	38 854,82 €			
		289		15 881,95 €	19 058,34 €			
		426		17 057,36 €	20 468,83 €			
		427		1 456,67 €	1 748,00 €			
		717		32 405,13 €	38 886,16 €			
		823		63,27 €	75,92 €			
		SOUS-TOTAL				417 544,82 €	501 062,82 €	
		Artoine Echafaudage		SST Roussey échafaudage	373	2024	30 507,10 €	36 608,52 €
514	37 348,70 €		44 818,44 €					
654	43 335,38 €		52 002,46 €					
745	5 145,16 €		6 174,19 €					
802	5 145,16 €		6 174,19 €					
870	2025		5 145,16 €		6 174,19 €			
1004			5 145,16 €		6 174,19 €			
1042			5 145,16 €		6 174,19 €			
1096			5 145,16 €		6 174,19 €			
51			5 145,16 €		6 174,19 €			
288	2025	40 112,25 €	48 134,70 €					
425		5 145,16 €	6 174,19 €					
SOUS-TOTAL				192 464,70 €	230 957,64 €			
Renolers	SST Chatignoux maçonnerie taille de pierre	57	2025	8 740,00 €	8 740,00 €			
SOUS-TOTAL				8 740,00 €	8 740,00 €			
L'Harmonie du plâtre	SST Chatignoux maçonnerie taille de pierre	37	2025	23 650,00 €	23 650,00 €			
SOUS-TOTAL				23 650,00 €	23 650,00 €			



RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES MANDATÉES

Opération : Travaux de l'église Saint-Denis - Tranche 1

Tiers	Objet	Mandat	Année	Montant HT	Montant TTC
SIABA	Honoraire de convention de mandat	598	2021	4 800,00 €	5 760,00 €
		691	2022	4 896,00 €	5 875,20 €
		128	2024	5 208,00 €	6 249,60 €
		917		3 301,33 €	3 961,60 €
		108		5 728,40 €	6 874,08 €
		359	2025	5 766,69 €	6 920,03 €
SOUS-TOTAL				29 700,43 €	35 640,51 €
Cabinet Juvenette	MO restauration église	262	2022	31 800,00 €	38 160,00 €
		41	2023	19 269,20 €	23 123,04 €
		634		7 404,55 €	8 885,46 €
		936		6 702,85 €	8 043,42 €
		190		2 910,44 €	3 492,53 €
		266	2024	1 938,95 €	2 326,74 €
		375		2 940,19 €	3 528,23 €
		513		3 064,12 €	3 676,94 €
		656		3 576,12 €	4 291,34 €
		695		2 682,38 €	3 218,86 €
		821		2 800,41 €	3 360,49 €
		872		1 912,09 €	2 294,51 €
		953		2 308,32 €	2 769,98 €
		1044		3 860,10 €	4 632,12 €
		4		2025	3 840,10 €
		53	2 698,16 €		3 237,79 €
		153	5 702,51 €		6 843,01 €
		557	7 363,40 €		8 836,08 €
		718	5 434,23 €		6 521,08 €
		SOUS-TOTAL			
Exattec	MO restauration église	263	2022	3 128,00 €	3 753,60 €
		42	2023	2 302,00 €	2 762,40 €
		635		807,50 €	969,00 €
		937		283,15 €	339,78 €
		191	2024	2,41 €	2,89 €
		267		0,19 €	0,23 €
SOUS-TOTAL				6 523,25 €	7 827,90 €
Dekra	Mission de contrôle technique	192	2023	742,00 €	890,40 €
		551	2024	423,00 €	507,60 €
		748		423,00 €	507,60 €
		954		368,40 €	442,08 €
		1087	2025	404,80 €	485,76 €
		54		404,80 €	485,76 €
		273		405,00 €	486,00 €
		719		220,00 €	264,00 €
SOUS-TOTAL				3 391,00 €	4 069,20 €



RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES MANDATÉES

Opération : Travaux de l'église Saint-Denis - Tranche 1

Tiers	Objet	Mandat	Année	Montant HT	Montant TTC
les Charpentiers de Troyes	Charpente bois	657	2024	10 876,53 €	13 051,84 €
		696		51 785,22 €	62 142,26 €
		913		84 738,74 €	101 686,49 €
		1006		46 675,54 €	56 010,85 €
		2	2025	21 210,25 €	25 452,30 €
		154		11 085,06 €	13 302,07 €
		558		1 054,56 €	1 265,47 €
		825		3,12 €	3,74 €
SOUS-TOTAL			227 429,02 €	272 914,82 €	
MICHEL Jacques	Couverture zinguerie	1007	2024	48 710,56 €	58 452,67 €
		1045		50 947,63 €	61 137,16 €
		56		51 201,86 €	61 442,23 €
		165	2025	10 613,94 €	12 736,73 €
		827		2 797,02 €	3 356,42 €
SOUS-TOTAL			164 271,01 €	197 125,21 €	
Manufacture Vincent PETIT	Art verrier	804	2024	16 593,25 €	19 911,90 €
		826	2025	1 471,09 €	1 765,31 €
SOUS-TOTAL			18 064,34 €	21 677,21 €	
EGBI Chrétien	Electricité	341	2024	4 595,00 €	5 514,00 €
		824	2025	87,30 €	104,76 €
SOUS-TOTAL			4 595,00 €	5 514,00 €	

Montant total des dépenses mandatées :

1 218 893,89 € HT

1 456 194,65 € TTC

Un million quatre cent cinquante-six mille cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-cinq centimes

A Maizières-la-Grande-Paroisse
Le 24/03/2026

A ROMILLY SUR SEINE LE 27/03/2026

Signature numérique
de CAZENAVE
Date : 2026.03.27
16:53:36 +01'00'

Eddy CAZENAVE

EDDY CAZENAVE
RESPONSABLE SGC DE ROMILLY SUR SEINE
SERVICE GESTION COMPTABLE DE ROMILLY SUR SEINE
17 RUE ARAGO
10105 ROMILLY SUR SEINE
03 25 39 51 44
sgc.romilly-sur-seine@dgtip.finances.gouv.fr

L'adjointe au Maire,
Nadine JOLY

